

Conditions générales de commande de bons d'achat

Version : janvier 2021

Préambule

- a. myWorld International Limited, une société enregistrée au 40 Bank Street, Londres E14 5NR, Royaume-Uni, gère dans le monde entier un programme d'avantages ("**Benefit Program**") qui permet aux clients participants ("**Membres**") de recevoir des avantages ("**Benefits**") en achetant des biens, des services, des voyages, etc. ("**Achats**") sur la plateforme en ligne myWorld, chez des Entreprises Partenaires en ligne et locaux (ensemble "**myWorld et Entreprises Partenaires**"). myWorld International Limited utilise dans les pays sa filiale respective ou des partenaires de coopération appropriés pour le traitement et la réalisation du *Benefit Program*
- b. En Belgique, les *Membres* sont inscrits auprès de myWorld Belgium SRL ayant son siège sis Meiboom 22 boîte 3, 1500 Halle sous le numéro d'enregistrement de société 0828 860 446 (« **myWorld** »), ce qui leur permet d'acheter des biens, des services, des voyages, etc. à myWorld et à des Entreprises Partenaires et, ainsi, de générer des avantages dans le cadre du *Benefit Program*.

myWorld 360 AG, sise Grazbachgasse 87-93, 8010 Graz, Autriche, peut être le prestataire de services des bons d'achat, comme prévu dans les présentes conditions générales. Si tel est le cas, la société myWorld 360 AG a accepté que myWorld puisse vendre les bons offerts par myWorld 360 AG, dans son propre domaine de compétence régionale, en son nom et à ses propres frais.
- c. Pour autant que le contrat utilise des indications spécifiques au genre, celles-ci portent tant sur les femmes que les hommes et les personnes morales.

1. Partenaires contractuels et objet de la convention

- 1.1 Ces conditions générales de commande régissent l'obtention par les **Membres** de bons d'achat sous forme matérielle ou numérique (ci-après dénommés « **bons d'achat** »). Les bon d'achat respectif ne peut être utilisé par le membre que selon les spécifications définies par la société émettrice et peuvent être acheté chez myWorld Belgium SRL ayant son siège à Meiboom 22 boîte 3, 1500 Halle et dont le numéro d'entreprise est le 0828 860 446.
- 1.2 Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les achats, par les Membres participants, de bons d'achat du **Benefit Program** exploité par myWorld.
- 1.3 La revente commerciale des bons d'achat par un Membre contre réception de paiement n'est pas autorisée. Les bons d'achat intégralement payés peuvent toutefois être cédés gratuitement, c.-à-d. le Membre peut offrir les bons d'achat à une autre personne.

2. Types de bons d'achat

- 2.1. Selon ces Conditions générales, les bons d'achat peuvent être utilisé pour des achats selon les informations et les instructions de l'entreprise qui a émis les bon d'achats respectifs. La contre-valeur d'un bon d'achat distinct correspond au montant mentionné sur le bon d'achat. Le versement au comptant intégral ou partiel par l'émetteur ou myWorld n'est pas possible. Les bons d'achat valent pour les produits d'action, qui ne sont pas toujours de stock. Les Membres sont informés par courriel ou sur le site Web www.myworld.com de pareille action sur bons d'achat.
- 2.2. **Bons d'achat matériels**
Les bons physiques sont des bons d'exposants sous forme de papier ou de plastique. Ces bons ont une valeur prédéfinie par l'exposant et ne peuvent être utilisés que pour des achats de biens et de services selon les informations de l'exposant. Certains types de bons d'achat physiques peuvent être rechargés sur www.myworld.com, sur myWorld ou directement chez l'exposant.
- 2.3. **Bons d'achat numériques**
Les bons d'achat numériques sont des bons d'achat de la société émettrice, qui sont mis à la disposition du Membre sous forme numérique (expédition à une adresse e-mail communiquée par le Membre, affichage dans l'app myWorld). Les bons d'achat numériques ont une valeur prédéfinie par l'émetteur ou sont chargeables d'un montant choisi par le Membre selon les règles prédéfinies par l'émetteur. Les détails peuvent être consultés sur www.myworld.com

3. Processus de commande, offre, acceptation, exécution du contrat, réserve de propriété

- 3.1. Les bons d'achat peuvent, moyennant présence en stock, être commandés par écrit, par téléphone ou en ligne chez myWorld ou reçus sur place chez myWorld ou un point de vente des bons d'achat (www.myworld.com) .
- 3.2. Lors de la commande de bons d'achat via le site Web www.myworld.com , le Membre sélectionne les bons d'achat souhaités (émetteur, montant) et les ajoute à son panier. La commande est achevée en appuyant sur le bouton « COMMANDER CONTRE RÉCEPTION DU PAIEMENT » et constitue une proposition contraignante du Membre d'achat des bons d'achat sélectionnés. La confirmation de commande qui après achèvement du processus de commande est envoyée automatiquement, n'est pas encore valable comme acceptation de la proposition.

- 3.3. Le contrat entre myWorld et le Membre n'est établi qu'après réception intégrale du paiement des bons d'achat commandés par le Membre. Les bons d'achat demeurent la propriété de myWorld jusqu'à ce qu'ils soient intégralement payés.
- 3.4. myWorld est en droit de refuser la commande du Membre.
- 3.5. Les bons d'achat commandés et envoyés par myWorld au Membre ou mis à sa disposition dans sa partie de connexion personnelle de l'app myWorld ne sont échangeables qu'auprès de la société émettrice indiquée par le Membre lors de la commande du (des) bon(s) d'achat et mentionné sur chaque bon d'achat. Le contrat qui est conclu suite à l'échange d'un bon d'achat est exclusivement établi entre l'émetteur du bon d'achat et le Membre (le propriétaire du bon d'achat). myWorld n'a aucune influence sur cette relation contractuelle et n'est pas responsable des plaintes qui en découlent.

4. **Prix, mode de paiement, frais d'envoi et livraison**

- 4.1. Les prix indiqués sur le site Web www.myworld.com et hors connexion sur la facture s'entendent en euros et taxe sur la valeur ajoutée incluse, mais hors éventuels frais d'envoi
- 4.2. Outre les prix mentionnés, des frais d'envoi peuvent être facturés. Le montant des frais d'envoi est calculé dans le cadre du processus de commande sur www.myworld.com et est communiqué au Membre avant l'achèvement du processus de commande.
- 4.3. Les méthodes de paiement disponibles sont visibles pour le membre au début du processus de commande.
- 4.4. myWorld envoie les commandes via des entreprises logistiques (ex. UPS, GLS, Fedex, Bpost, etc.).
- 4.5. Le délai de livraison des bons d'achat commandés est de trois à cinq jours ouvrables à partir du moment de la commande.
- 4.6. La livraison a lieu par expédition ou par enlèvement de la commande chez myWorld Belgium SRL, Meiboom 22 boîte 3, 1500 Halle. La livraison dans des automates de colis n'est pas possible.

5. **Droit légal de révocation**

5.1. **Droit de révocation**

Le Membre est en droit d'annuler ce contrat endéans les deux semaines sans motivation.

Le délai d'annulation est de deux semaines à partir du jour où le Membre ou un tiers désigné par ses soins, qui n'est pas le transporteur, a réceptionné les marchandises.

Pour l'exercice du droit d'annulation, le Membre doit informer myWorld Belgium SRL, adresse e-mail : service.be@myworld.com) en lui adressant une notification (ex. une lettre envoyée par la poste ou un courriel) de sa décision d'annuler ce contrat.

Le Membre peut utiliser à cet effet le formulaire modèle joint pour l'annulation, mais ce n'est pas obligatoire. Afin de respecter le délai de révocation, il suffit d'envoyer la notification relative à l'exercice du droit de révocation avant que le délai de révocation n'ait expiré.

5.2. **Conséquences de l'annulation**

Lorsque le Membre annule ce contrat, myWorld doit rembourser au Membre immédiatement et au plus tard endéans deux semaines à partir du jour où myWorld a reçu la notification relative à l'annulation de ce contrat, toutes les réceptions de paiement que myWorld a reçues du Membre, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires qui sont créés suite au fait que le Membre a choisi une autre mode de livraison que le mode de livraison favorable proposé par myWorld). Pour ce remboursement du paiement, myWorld utilise le même mode de paiement que celui utilisé lors de la transaction initiale par le Membre, sauf convention contraire explicite avec le Membre ; concernant ce remboursement du paiement, des frais ne sont aucunement facturés au Membre. myWorld peut refuser le remboursement du paiement, jusqu'à ce que les bons d'achat concernés soient réceptionnés de retour, ou que le Membre ait démontré que les bons d'achat sont renvoyés par ses soins, selon la première des deux situations qui se présente.

Tous les **Benefits** déjà engagés et versés au **Membre** seront remboursés à myWorld.

Le Membre doit renvoyer les bons d'achat immédiatement et en tout cas au plus tard endéans les deux semaines après la date à laquelle le Membre a informé myWorld de la révocation de ce contrat, à :

myWorld Belgium SRL
Meiboom 22 boîte 3
1500 Halle

ou les y restituer sur place. Ce délai est considéré comme respecté si le Membre renvoie les bons d'achat avant l'expiration du délai de deux semaines.

Le Membre supporte les frais directs du renvoi des bons d'achat.

Le Membre doit compenser une éventuelle réduction de valeur des bons d'achat uniquement si cette réduction de valeur est due à un test inutile de la conformité de l'état, des caractéristiques et du fonctionnement des bons d'achat.

Fin du renvoi au droit d'annulation

Formulaire modèle pour révocation

(Si vous souhaitez annuler le contrat, vous pouvez compléter ce formulaire et l'envoyer par la poste ou par courriel)

À :

myWorld Belgium SRL
Meiboom 22 boîte 3
1500 Halle

OÙ

service.be@myworld.com

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente que je/nous (*) révoque/révoquons (*) notre contrat relatif à la vente des marchandises suivantes

Commandées sur (*) / reçues sur (*)

Nom/Noms du (des) Acheteur(s)

Adresse du (des) Acheteur(s)

Signature du (des) Acheteur(s) (uniquement pour notification sur papier)

Date

(*) Biffez ce qui ne convient pas

Si le Membre a déjà échangé les bons d'achat partiellement ou entièrement, il n'existe aucun droit à l'annulation.

6. Restitution et réclamations

6.1. Les bons d'achat envoyés par myWorld sont en principe exclus de restitution, et les réceptions de paiement effectuées ne peuvent pas être remboursées. Ceci ne s'applique pas au cas mentionné au point 6.

6.2. Préjudice lié au transport

En cas de préjudice apparent lié au transport, il convient de réclamer dans les plus brefs délais auprès du prestataire. Par ailleurs, le Membre doit signaler le préjudice apparent lié au transport immédiatement à myWorld. Les droits de garantie légale du Membre n'en seront pas affectés. La notification doit être adressée à :

myWorld Belgium SRL
Meiboom 22 boîte 3
1500 Halle
Belgique
E-mail: service.be@myworld.com

6.3. Erreur de livraison

Si le Membre reçoit par erreur des marchandises non commandées (et qu'il est par conséquent question d'erreur de livraison), il est possible de réclamer au sujet de cette erreur de livraison endéans les deux semaines après réception. Le Membre est tenu de renvoyer les bons d'achat reçus dans le cadre d'une erreur de livraison endéans les deux semaines après réception dans l'état (inutilisé) dans lequel le Membre a reçu les bons d'achat. Les droits de garantie légale du Membre n'en seront pas affectés. La plainte doit être adressée à :

myWorld Belgium SRL
Meiboom 22 boîte 3
1500 Halle
Belgique
E-mail: service.be@myworld.com

7. Responsabilité

7.1. myWorld est responsable de manière illimitée pour tout préjudice consécutif au décès et aux lésions corporelles ou pour tout préjudice à la santé qui est dû au non-respect des obligations par myWorld intentionnellement ou par négligence.

- 7.2. Pour tout autre préjudice qui est dû au non-respect des obligations par myWorld intentionnellement, myWorld est également responsable de manière illimitée.
- 7.3. En cas d'autre préjudice qui est dû au non-respect des obligations par myWorld par grave négligence, myWorld est uniquement responsable du préjudice typique et prévisible.
- 7.4. En cas de préjudice consécutif au non-respect des obligations par simple négligence, qui sont fondamentales pour une exécution convenable et correcte du contrat, et au respect desquelles le Membre par conséquent se fie et peut se fier (obligations cardinales), myWorld est uniquement responsable du préjudice typique et prévisible.
- 7.5. Pour autant que la responsabilité de myWorld soit limitée ou exclue, cette limitation ou exclusion vaut également pour la responsabilité personnelle des salariés, représentants légaux et auxiliaires de myWorld.
- 7.6. Toute autre réclamation de préjudice est exclue sous réserve du point 7.7. Ceci est valable notamment pour la responsabilité pour les défaillances initiales indépendamment de la question de la culpabilité.
- 7.7. Si la responsabilité de myWorld est limitée ou exclue conformément aux points 7.1 à 7.6 inclus, la responsabilité de myWorld est intégralement valable conformément aux dispositions légales contraignantes de la loi sur la responsabilité du produit.
- 7.8. En cas de perte ou de vol des bons d'achat que le Membre a enlevé chez myWorld ou qu'il a déjà reçus par poste ou en ligne, myWorld n'est pas responsable de leur éventuel échange frauduleux.

8. Protection des données

myWorld Belgium SRL, Meiboom 22 boîte 3, 1500 Halle, conserve et traite dans le cadre du traitement de la commande placée par le Membre, les données personnelles du Membre en respect de la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée personnelle par rapport au traitement des données personnelles, à savoir prénom, nom de famille, adresse et ID membre. myWorld Belgium SRL recourt pour le traitement des données aux services de myWorld 360 AG, Grazbachgasse 87-93, 8010 Graz, Autriche.

9. Droit applicable, obligation de constat écrit, invalidité partielle

- 9.1. Ce contrat est régi par le droit belge, l'applicabilité du droit de la vente de la convention de l'ONU et les normes de renvoi au droit privé international étant exclues.
- 9.2. Les dispositions individuelles établies dans des cas particuliers prévalent à tout instant sur ces conditions de commande. Concernant le contenu de pareilles dispositions, un contrat écrit ou une confirmation écrite de myWorld est déterminant. On part du principe que les parties n'ont pas établi de dispositions verbales. myWorld est en droit également d'envoyer par SMS ou courriel au Membre les déclarations relatives au contrat et les informations requises pour l'exécution du contrat, pour autant que le Membre ait communiqué les données de contact correspondantes, et qu'il n'y voit aucune objection.
- 9.3. Si certaines dispositions de ce Contrat sont ou deviennent entièrement ou partiellement caduques, le reste du Contrat demeure intact. Ces dispositions sont alors remplacées par les réglementations légales concernées.